

DÉLIBÉRATION N°DL20240108 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 02 JUILLET 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/06/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 9 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 19h20 et de 20h15 à 22h35) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h38) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h20 jusqu'à 20h15)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 19h50)

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA

Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h38)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

DISPOSITIF "MERCREDIS DÉCOUVERTE" - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

Le conseil municipal du 14 mai 2018, par la délibération n°20180055, a validé le dispositif «Mercredis Découverte» pour une mise en place dès septembre 2018.

Depuis sa création, ce dispositif permet à 300 enfants par an de découvrir et de s'initier à des activités sportives et/ou culturelles grâce à la mobilisation d'associations de Saint-Chamond, mais également celle d'intervenants municipaux sportifs et culturels (Éducateurs sportifs, conservatoire, ludothèque). A titre indicatif, au cours de l'année 2023/2024, 282 enfants ont participé au dispositif.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la nouvelle saison réunira 17 associations (9 sportives et 8 culturelles) et 4 services municipaux (2 sportifs et 2 culturels) lesquels s'engagent dans ce programme afin de proposer 40 activités aux enfants, dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Le dispositif a en effet été déclaré en ACM dès l'année scolaire 2020/2021. Cette déclaration permet de garantir un accueil de qualité répondant à une réglementation stricte (encadrement par des personnes diplômées et taux d'encadrement répondant à une règle de 1 pour 14 enfants maximum pour les moins de 6 ans et 1 pour 18 enfants maximum pour les plus de 6 ans). Cette déclaration permet également à la municipalité de percevoir des financements de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la prestation de service.

Le dispositif attache également un intérêt particulier à l'accueil des enfants en situation de handicap : inscription adaptée au besoin de l'enfant (activités choisies avec la famille et le service), accompagnement durant les séances... Cette année, 4 enfants ayant des besoins adaptés ont participé aux activités.

Au titre de l'année 2024/2025, le montant global versé aux associations s'élèvera à 19 800 €.

Le montant attribué à chaque association est calculé en fonction du nombre d'heures prévisionnelles sur l'année. Le montant horaire est fixé à 32 €. A cela peut-être ajouté, en fonction de l'activité, un montant alloué aux fournitures de consommables (peintures, terre, graines...)

Le versement des subventions s'effectue en deux temps, comme détaillé dans l'annexe :

- un premier versement en octobre 2024,
- un deuxième versement du solde de la subvention à la fin du premier semestre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi de subventions aux associations engagées dans l'encadrement du dispositif « Mercredis découverte » pour l'année 2024-2025,
- **d'autoriser** le versement des subventions présentées dans le tableau annexé, pour un montant global de 19 800 €, aux associations, étant précisé que ce versement sera conditionné à la réalisation de l'ensemble des séances prévues durant l'année scolaire 2024-2025,

- **d'approuver** les modalités de versement des subventions en deux temps : un premier versement en octobre 2024 et le solde à la fin du 1er semestre 2025 (sous réserve du vote du budget primitif 2025 et de la réalisation de toutes les séances),
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville, chapitre 65 article 65748.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/07/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 8 juillet 2024